



Annulation signature bail

Par **OCTAVIUS MURIELLE**, le **07/04/2018** à **14:32**

bonjour

je suis étudiante et j'ai signé un bail de location sans remise de clé depuis 5 jours (le 04/04/18). comment puis je me rétracter, faute de moyen pour l ensemble des frais : dépôt de garanti + loyer + frais d agence sachant que la date de remise des clés est le 10 avril 18.

dans l 'attente de votre réponse.

Par **stellios**, le **22/04/2018** à **10:13**

Bonjour

vous ne pouvez pas vous retracter. Vous devez donner congé et payer le loyer durant tout le préavis, sauf si relocation entre temps.

Cordialement